



AUTORISATION PARENTALE

Club Canoë Kayak Clisson – Agréé Jeunesse et Sports – N°44S668 le 06/02/1987
Saison 2020 (janvier à décembre 2020)

Je soussigné(e)

Atteste que mon enfant

Licencié(e) au club de Canoë Kayak de Clisson, Moulin de Plessard, 85610 Cugand

- Peut quitter seul la structure à la fin de l'heure prévue de la séance
- Ne peut pas quitter seul la structure et doit attendre que l'une des personnes autorisées ci-après viennent le chercher au club :

- NOM / Prénom / Téléphone portable

-

-

-

-



DANS LA MESURE OU LE CLUB FERME A LA FIN DE LA SEANCE, AUCUN RETARD DANS LA RECUPERATION DES ENFANTS NE SERA TOLERE.



J'ASSUME L'ENTIERE RESPONSABILITE DE CE QUI POURRAIT ARRIVER A MON ENFANT ENTRE L'HEURE PREVUE DE FIN DE LA SEANCE ET L'HEURE DE RECUPERATION DE CE DERNIER.

- J'autorise Je n'autorise pas mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre de l'entraînement ou de la compétition et à être transporté via le camion du CKC, un véhicule de location ou le véhicule d'un des adhérents du CKC / parents d'un des adhérents du CKC.

Fait à

Le / /

Signature des parents de l'enfant précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Slalom

Kayak-polo

Rivière sportive

Mer

Descente

Moulin de Plessard

85610 Cugand

Tél. 02 40 54 39 59

E.mail : ckclisson@wanadoo.fr